

## Chapitre 2

### Viandes et abats comestibles

#### Note.

1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :

- a) en ce qui concerne les n°s 02.01 à 02.08 et 02.10, les produits impropres à l'alimentation humaine;
- b) les boyaux, vessies et estomacs d'animaux (n° 05.04), ni le sang d'animal (n°s 05.11 ou 30.02);
- c) les graisses animales autres que les produits du n° 02.09 (Chapitre 15).

N° de position	Code du S.H.	
<b>02.01</b>		<b>Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées.</b>
	0201.10	- En carcasses ou demi-carcasses
	0201.20	- Autres morceaux non désossés
	0201.30	- Désossées
<b>02.02</b>		<b>Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées.</b>
	0202.10	- En carcasses ou demi-carcasses
	0202.20	- Autres morceaux non désossés
	0202.30	- Désossées
<b>02.03</b>		<b>Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
		- Fraîches ou réfrigérées :
	0203.11	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0203.12	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0203.19	-- Autres
		- Congelées :
	0203.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0203.22	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0203.29	-- Autres
<b>02.04</b>		<b>Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
	0204.10	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, fraîches ou réfrigérées
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, fraîches ou réfrigérées :
	0204.21	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0204.22	-- En autres morceaux non désossés
	0204.23	-- Désossées
	0204.30	- Carcasses et demi-carcasses d'agneau, congelées
		- Autres viandes des animaux de l'espèce ovine, congelées :
	0204.41	-- En carcasses ou demi-carcasses
	0204.42	-- En autres morceaux non désossés
	0204.43	-- Désossées

	0204.50	- Viandes des animaux de l'espèce caprine
<b>02.05</b>	0205.00	<b>Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées.</b>
<b>02.06</b>		<b>Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés.</b>
	0206.10	- De l'espèce bovine, frais ou réfrigérés - De l'espèce bovine, congelés :
	0206.21	-- Langues
	0206.22	-- Foies
	0206.29	-- Autres
	0206.30	- De l'espèce porcine, frais ou réfrigérés - De l'espèce porcine, congelés :
	0206.41	-- Foies
	0206.49	-- Autres
	0206.80	- Autres, frais ou réfrigérés
	0206.90	- Autres, congelés
<b>02.07</b>		<b>Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05.</b>
		- De coqs et de poules :
	0207.11	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.12	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.13	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés
	0207.14	-- Morceaux et abats, congelés
		- De dindes et dindons :
	0207.24	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.25	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.26	-- Morceaux et abats, frais ou réfrigérés
	0207.27	-- Morceaux et abats, congelés
		- De canards, d'oies ou de pintades :
	0207.32	-- Non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés
	0207.33	-- Non découpés en morceaux, congelés
	0207.34	-- Foies gras, frais ou réfrigérés
	0207.35	-- Autres, frais ou réfrigérés
	0207.36	-- Autres, congelés
<b>02.08</b>		<b>Autres viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés.</b>
	0208.10	- De lapins ou de lièvres
	0208.30	- De primates
	0208.40	- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)
	0208.50	- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
	0208.90	- Autres

<b>02.09</b>	0209.00	<b>Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés.</b>
<b>02.10</b>		<b>Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats.</b>
		- Viandes de l'espèce porcine :
	0210.11	-- Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés
	0210.12	-- Poitrines (entrelardées) et leurs morceaux
	0210.19	-- Autres
	0210.20	- Viandes de l'espèce bovine
		- Autres, y compris les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats :
	0210.91	-- De primates
	0210.92	-- De baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens)
	0210.93	-- De reptiles (y compris les serpents et les tortues de mer)
	0210.99	-- Autres

---